

ORDRE DU JOUR

**POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
QUI AURA LIEU LE JEUDI 22 AOÛT 2002
À 19 h, AU CENTRE DES AÎNÉS
140 RUE DURHAM, SUDBURY, ONTARIO**

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

**16h 15 COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
SALLES KINSMEN C, CENTRE DES AÎNÉS
*Objet de la réunion : Questions de propriété, de litiges et de personnel***

**19 h RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLES KINSMEN B ET C, CENTRE DES AÎNÉS
CENTRE DES AÎNÉS**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

MOTIONS

4. Présentée par le Maire Gordon:

ATTENDU QUE le nombre croissant d'accidents et de décès sur la route 69, entre Sudbury et Parry Sound a atteint des proportions tout à fait inacceptables pour les résidents du Grand Sudbury, c'est-à-dire un total de sept (7) décès sur cette portion de la route depuis janvier 2002;

ET ATTENDU QUE sans les changements qui s'imposent sur cette partie de la route, le carnage humain et la perte douloureuse d'êtres chers, ainsi que les coûts de soins de santé, les dommages matériels, les coûts et la perte de potentiel sur le plan économique pour cette région, ne feront qu'accélérer;

ET ATTENDU QU'un tel corridor routier, qui soit à la fois sécuritaire, pratique et rapide, est essentiel pour accueillir les affaires, l'industrie, les installations gouvernementales et le tourisme dans la région de Sudbury et par le fait même, dans le Nord;

ET ATTENDU QUE la route entre Toronto et Parry Sound comporte maintenant quatre voies sur presque toute sa longueur, desservant deux fois plus de trafic que la partie Parry Sound-Sudbury et comptant pourtant moins de la moitié du taux d'accidents et de décès par rapport à celle-ci;

ET ATTENDU QUE le nombre de décès, d'accidents et de blessures sur la route 69 au nord de Parry Sound prouve que la planification routière et les normes de construction comportent des faiblesses;

ET ATTENDU QUE cette partie de la route est flanquée de fossés de gravier profonds et de parois rocheuses, ce qui influence considérablement les chances de blessures graves ou de décès lors d'un accident;

ET ATTENDU QUE les résidents du Grand Sudbury et du Nord de l'Ontario ont le droit de voyager sur des routes aussi sécuritaires que celles dont bénéficient tous les autres ontariens;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE nous, le Conseil de la Ville du Grand Sudbury, demandons instamment au gouvernement de l'Ontario, de prendre immédiatement les mesures suivantes :

1. Affecter des fonds immédiatement à l'élargissement de la route 69 Sud, pour qu'elle comporte quatre voies entre Sudbury et Parry Sound;
2. Annoncer immédiatement une date de début et d'achèvement pour le projet;
3. Lorsqu'on évalue le besoin d'améliorer les routes provinciales, considérer plutôt le rapport entre le débit de la circulation et le nombre d'accidents, de blessures et de décès au lieu de l'intensité de la circulation;
4. Reconnaître que les citoyens ont le droit de voyager partout en Ontario sur des routes qui fournissent un niveau uniforme et raisonnable de sécurité;

ET QUE des copies de cette résolution soient envoyées à l'honorable Ernie Eves, premier ministre des Affaires intergouvernementales, à l'honorable Norman Sterling, ministre des Transports, à l'honorable Jim Wilson, ministre du Développement du Nord et des Mines, ainsi qu'aux députés fédéraux et provinciaux.

Lettre datée du 8 août 2002, de Rick Bartolucci, député provincial, Sudbury, visant une demande de comparaître devant le Conseil pour soumettre la motion ci-dessus.

- Rick Bartolucci, député provincial, Sudbury
- Mario Grossi
- Gerry Lougheed Jr.

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

{AUCUNE}

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION

À cette étape de la réunion, le Conseil examinera, au moyen d'une résolution, les recommandations adoptées par le Comité de planification. Toute question concernant les recommandations devrait être adressée au conseiller Kilgour, président du comité de planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-35 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 34, Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 9 juillet 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M.1-22

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-2 Rapport n° 3, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification du 9 juillet 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) M.13-25

C-3 Rapport n° 4, Procès-verbal de la réunion du Comité de planification (organisme d'audience - attribution de permis) du 9 juillet 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.26-28**

C-4 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du Comité d'appel sur les normes de propriété du 29 juillet 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.29-30**

Puisqu'il s'agit d'un comité prévu par la loi en vertu du Code de la construction de l'Ontario, le Conseil municipal ne peut pas modifier le rapport. Il faut interjeter tout appel d'une décision du comité auprès de la Cour suprême de l'Ontario.

C-5 Rapport n° 2, Procès-verbal de la réunion du Comité des finances et des économies du 12 août 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) **M.31**

C-6 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 7 août 2002 du comité général extraordinaire, Office de protection de la nature du district du nickel.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.32-34**

C-7 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 9 juillet 2002 du Comité de dépouillement des soumissions..
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU) **M.35-36**

SOUSSIONS

C-8 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 9 août 2002, au sujet du contrat 2002-2: Soumission pour réparation des toitures des arénas de Coniston, Garson et Azilda Arenas, projet SuperCroissance.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

C-9 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 8 août 2002 au sujet du contrat 2002-6: regarnissage du réseau séparatif, divers endroits.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

C-10 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 au sujet du contrat 2002-7: améliorations de la conduite maîtresse dans le secteur de la rue Coronation - 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

C-11 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 au sujet du contrat 2002-23: Reconstruction de la route 69 nord (M.R. #80) - 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

C-12 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 au sujet du contrat 2002-28: Améliorations du drainage Ester/Dunbar - 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-13 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 au sujet du contrat 2002-20: Reconstruction de la promenade Bancroft - 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

- C-14 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet d'un permis pour occasion spéciale : Cinéfest, Sudbury Film Festival Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-15 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet du prolongement d'un permis d'alcool et d'une dispense du règlement sur le bruit, *Cambrian College's Frosh Week*.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-16 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification daté du 14 août 2002 au sujet d'un permis pour occasion spéciale en prévision du Northern Lights Festival Boréal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-17 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 13 août 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de l'approbation des frais de services du Conseil des services de police.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-18 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 16 juillet 2002 au sujet du dépôt d'ordures à Kukagami.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-19 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 8 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet d'une dispense du règlement sur le bruit - Construction de la route 144 (Dowling).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

RAPPORTS DE GESTION COURANTS (suite)

- C-20 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de l'élimination de matériaux excédentaires, contrats dans des villes diverses, Ville du Grand Sudbury - Mansour Mining Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-21 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de l'élimination de matériaux excédentaires, contrats dans diverses villes, Ville du Grand Sudbury - Jamie Fratin.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-22 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet du réseau municipal de drainage de Hanmer.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-221A}
- C-23 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juillet 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet des endroits où il est interdit aux locomotives d'utiliser le sifflet.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-231A}
- C-24 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 7 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de la loi intitulée *Loi sur les personnes handicapées de l'Ontario*.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-241}
- C-25 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juillet 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet d'une modification au règlement sur les frais reliés au service des eaux/égouts (Radisson).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) (VOIR RÈGLEMENT 2002-230)
- C-26 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 16 août 2002 au sujet de la Division des Services médicaux d'urgence, Ambulance de remplacement/Unités d'intervention d'urgence - Année de commande 2003.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-27 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 8 août 2002 au sujet d'une proposition de taxe foncière.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-232F}
- C-28 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de la fermeture partielle de la rue Durham.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENT 2002-233T}

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

SONDAGE TÉLÉPHONIQUE

- C-29 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 29 juillet 2002 au sujet d'un sondage téléphonique 29 juillet 2002 - Délivrance d'un permis de chauffeur de taxi.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

- C-30 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 29 juillet 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, 29 juillet 2002 - Délivrance de permis de colporteur adjoint.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-31 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 8 août 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, 9 août 2002 - Demande de dispense du règlement sur le bruit.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-32 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 13 août 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, 12 juillet 2002 - Convention collective entre la Ville du Grand Sudbury et le Syndicat canadien de la fonction publique et versement d'une augmentation générale des salaires.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE) {VOIR RÈGLEMENTS 2002-217A ET 2002-218A}
- C-33 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 14 août 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, le 12 juillet 2002 - Association des Scouts du district de Sudbury - *World Wild of Wheels* - Permis pour occasion spéciale
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-34 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 14 août 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, le 12 juillet 2002 - Association des Scouts du district de Sudbury - *Annual Fish Derby* - Permis pour occasion spéciale.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-35 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 14 août 2002 au sujet d'un sondage téléphonique, le 12 juillet 2002 - Campagne de financement de l'Association des campeurs du Lac Kukagami pour le Service de sapeurs-pompiers volontaires du Lac Kukagami - Permis pour occasion spéciale.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

2002-126 3e ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉSIGNER LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 26, RUE BLOOR, DANS L'ANCIENNE VILLE DE CAPREOL, MAINTENANT VILLE DU GRAND SUDBURY, À TITRE DE PROPRIÉTÉ DE VALEUR ARCHITECTURALE ET HISTORIQUE EN VERTU DE LA PARTIE IV DE LA LOI SUR LE PATRIMOINE DE L'ONTARIO, L.R.O.1990, C.O.18, TELLE QUE MODIFIÉE.

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-186 3e ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR DÉCLARER EXCÉDENTAIRE, ARRÊTER LA CIRCULATION ET FERMER LA PARTIE NON OUVERTE DE LA RUE ST-GABRIEL, AU NORD DE LA RUE ST-RAPHAEL, LA PARTIE NON OUVERTE DE LA VOIE ST-GABRIEL ET UNE PARTIE DE LA PARTIE NON OUVERTE DE LA RUE ST- RAPHAEL CONTIGUË AU LOT 115, PLAN 19-S

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-215 3e ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER ET TRANSFÉRER UNE PARTIE DE TERRAIN RÉSERVÉ POUR UNE ROUTE NON OUVERTE À MALLARDS' LANDING.

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-217A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, LE SYNDICAT CANADIEN DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE, ET SA SECTION LOCALE 4705 (BUREAU, ADMINISTRATION, TECHNIQUE, PROGRAMME DE LOISIRS, TRANSFERT, BIBLIOTHÈQUE, PATRIMOINE ET SOINS PARAMÉDICAUX)

2002-218A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY, LE SYNDICAT CANADIEN DES EMPLOYÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE, ET SA SECTION LOCALE 4705 (SERVICE ET ENTRETIEN)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 13 août 2002.

2002-221A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR PERMETTRE LA MAINTENANCE DE LA CANALISATION MUNICIPALE DE HANMER DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 juin 2002.

2002-222A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 22 AOÛT 2002.

2002-223A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-38A POUR DÉLÉGUER DES POUVOIRS PRÉCIS AUX FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX AFIN QU'ILS PUISSENT S'OCCUPER DE CERTAINES QUESTIONS AU NOM DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

(Ce règlement modifie l'autorisation du Comité de règlement concernant les accords de décisions officielles de consentement qui doivent être signés par le directeur général et le greffier plutôt que par le maire et le greffier. Il autorise également le trésorier à signer des accords de financement conjoint avec la *CHUMS Financing Corporation*, en maintenant les dispositions de l'ancienne Ville de Sudbury et de l'ancienne région)

2002-224 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA VENTE DE PROPRIÉTÉS EXCÉDENTAIRES SUR LA RUE NOTRE-DAME, AZILDA À *HABITAT FOR HUMANITY*, DISTRICT DE SUDBURY.

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-225 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER L'ABROGATION DE CERTAINS RÈGLEMENTS DE DIVERSES ANCIENNES MUNICIPALITÉS.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 17 juillet 2002.

2002-226A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, POUR NOMMER DES AGENTS D'EXÉCUTION DES RÈGLEMENTS AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi sur la propriété privée.)

2002-227Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2002-27 du Comité de planification

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «R1», Résidentiel individuel pour permettre de nouveaux développements sur le site d'une ancienne école (Col. D. Younger Public School) et en faire un lotissement résidentiel de 28 lots individuels. Dalron Construction Limited, rue Buckingham, Sudbury.)

2002-228A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-33A POUR PERMETTRE UNE PARTICIPATION À OMERS

(Ce règlement modifie le règlement précédent du Conseil pour inclure les anciens employés du Conseil des bibliothèques de la Ville d'Onaping Falls et de celui de la Ville de Capreol.)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2002-229Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation 2002-66 du Comité plénier - Planification

(Ce règlement redéfinit le zonage des propriétés en question pour leur attribuer les désignations «P», Parc public et «R1», Résidentiel individuel pour permettre le développement d'un lotissement résidentiel de 189 lots individuels, conformément à un projet de plan de lotissement - Dalron Construction Limited, rue Rockwood, Sudbury.)

2002-230 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 98-208 DE L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE SUDBURY EN CE QUI CONCERNE DES FRAIS RELIÉS AUX CANALISATIONS D'EAU POTABLE ET AUX CANALISATIONS D'EAUX USÉES POUR LE PROJET DU PARC INDUSTRIEL RADISSON, DANS L'ANCIENNE MUNICIPALITÉ DE RAYSIDE-BALFOUR.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juillet 2002.

2002-231A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR INTERDIRE L'UTILISATION DE SIFFLETS DE LOCOMOTIVES.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juillet 2002.

2002-232 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ÉLIMINER DU RÔLE CERTAINS IMPÔTS JUGÉS IRRÉCOUVRABLES PAR LE TRÉSORIER MUNICIPAL POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 5238 AUTOROUTE 69 SUD, RÔLE 090.020.009.00.0000

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 8 août 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2002-233T 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR FERMER TEMPORAIREMENT DES PARTIES DE LA RUE DURHAM POUR L'ÉVÉNEMENT *WELCOME BACK*

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-234A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD VISANT L'AFFERMAGE D'UNE RÉSERVE ROUTIÈRE AVEC 939631 ONTARIO LIMITED SUR LES RUES REGENT/BOUCHARD

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-235A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN CONTRAT DE LOCATION AVEC L'ORGANISME *OUR CHILDREN OUR FUTURE* AU 1127, RUE BANCROFT

Réunion du Comité de planification du 22 août 2002

2002-236A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD VISANT L'AFFERMAGE D'UNE RÉSERVE ROUTIÈRE AVEC BELL CANADA POUR UNE PARTIE DU LOT 4, CONCESSION 6, CANTON DE MCKIM, AVENUE NOTRE-DAME.

(Depuis 1996, Bell Canada loue de la Ville une bande étroite de terrain entre sa propriété et l'avenue Notre-Dame pour permettre l'accès à sa propriété de la rue Notre-Dame. Ce bail vise une période additionnelle de cinq ans et actualise les exigences quant à l'assurance; ce règlement prolonge le bail pour la même période)

2002-237F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD DE PROLONGATION RELATIF À L'IMPÔT ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET ROBERT LEHTO AINSI QUE SHIRLEY LEHTO

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 8 août 2002.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

2002-238A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC SA MAJESTÉ LA REINE DU DROIT DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO, TELLE QUE REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU LOGEMENT, VISANT L'EXAMEN DES RAPPORTS D'INFORMATION ANNUELS PAR LES FOURNISSEURS DE LOGEMENT SANS BUT LUCRATIF, ANTÉRIEURS À

LA LOI INTITULÉE LOI DE 2000 SUR LA RÉFORME DU
LOGEMENT SOCIAL

(Ce règlement autorise un accord avec le ministère en vue de l'examen des rapports d'information annuels par les fournisseurs de service, sans frais pour la municipalité)

2002-239A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR VENDRE LA PARTIE 3 DU PLAN 53R-
17119, RUE MARCUS, VILLE DU GRAND SUDBURY À
RIOKIM HOLDINGS (ONTARIO) INC.

Ce règlement abroge et remplace le règlement 2002-138A.
Il est prévu pour permettre de changer le nom de l'acheteur
proposé.

Le règlement 2002-138A autorise la vente d'une propriété au
Trinity Development Group Inc., à condition que soit levée
l'option accordée à Home Depot Inc. qui permettrait à celle-ci
d'acquérir la propriété sur la rue Marcus, à Sudbury, et qui
devait être attribuée au Trinity Development Group. Depuis
l'adoption de ce règlement, le Trinity Development Group
Inc. a signalé son intention d'acheter les propriétés en
question au nom de la compagnie qui lui est reliée, la Riokim
Holdings (Ontario) Inc. Afin de favoriser cet arrangement ,
ce règlement abrogera et remplacera le règlement 2002-
138A. Aucun changement de fond ne sera effectué à
l'exception du changement de nom en question.

2002-240 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2002-202,
LE RÈGLEMENT DE PROCÉDURES.

Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur
général intérimaire des Services d'urgence daté du 7 août 2002.

2002-241 2 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR ARRÊTER LA CIRCULATION, FERMER
ET VENDRE DES PROPRIÉTÉS EXCÉDENTAIRES, SOIT
LA PARTIE 3 DU PLAN SR-3012 SUR LE BOULEVARD
LASALLE À NORMAND GUENETTE ET PAULETTE
GUENETTE

Réunion du 22 août 2002 du Comité de planification.

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

C-36 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général
intérimaire des Services d'urgence daté du 7 août 2002 et accompagné de pièce
jointe au sujet d'un rapport sur les écarts de juin 2002.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-37 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 9 août 2002 au sujet du traitement superficiel/ remplissage de gravier pour l'été, divers endroits.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-38 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 au sujet du drain municipal de la rue Cobden.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-39 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 16 août 2002 au sujet d'un plan de financement à long terme.

(À TITRE D'INFORMATION)

C-40 Rapport du directeur des Travaux publics daté du 16 août 2002 au sujet d'un fonds canadien de deux milliards de dollars pour l'infrastructure stratégique.

(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 août 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet de l'emprise routière de Hydro-One aux fins de vaporisation d'herbicide le long de la route.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

M. Al Thompson, directeur de la Répartition de l'actif de Hydro One (Suppléant : M. Tom Sager, gestionnaire de première ligne pour la région de Sudbury) sera à la réunion du Conseil pour répondre aux questions.

R-2 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 18 juillet 2002 au sujet du comité d'octroi des permis.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 16 juillet 2002 au sujet du projet de loi sur les conférences virtuelles des députés.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-4 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 22 juillet 2002 au sujet du projet sur la nomination des rues.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-5 Rapport du directeur général des Services corporatifs et directeur général intérimaire des Services d'urgence daté du 19 juillet 2002 et accompagné de pièce jointe au sujet d'un rapport à la Province sur le financement de transition.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

R-6 Rapport du directeur général intérimaire, Santé et Services sociaux daté du 14 août 2002 au sujet du renouvellement d'un contrat - Clinique communautaire d'Onaping Falls.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

BY-LAW

2002-242A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND
SUDBURY POUR AUTORISER UNE ENTENTE DE
RENOUVELLEMENT AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

ET DES SERVICES SOCIAUX ET LE DR WALTER KEALY
EN MATIÈRE D'UNE CLINIQUE COMMUNAUTAIRE.

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

R-7 Rapport de l'administrateur en chef intérimaire daté du 15 août 2002 et accompagné de films au sujet du discours du Trône - zones d'incitatifs fiscaux
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

MOTIONS

{AUCUNE}

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

{AUCUN}

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

***UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS
22 H.***

2002-08-16

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL